

Parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport : lancement des études géotechniques

La société Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT) mène depuis le 2 juillet une campagne d'études géotechniques sur la zone du futur parc éolien en mer de Dieppe – Le Tréport. Ces études s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la phase de développement du projet, initiée en 2014. Le démarrage de la phase de construction reste quant à lui conditionné à la délivrance par les services de la Préfecture de la Seine-Maritime des autorisations administratives nécessaires au début des travaux, attendue en 2019.

La campagne d'études géotechniques en cours a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime, délivrée par la Préfecture de la Seine-Maritime au cours du mois de juin. Elle se prolongera jusqu'à la mi-octobre 2018 et est réalisée par l'entreprise Fugro pour le compte d'Eoliennes en Mer Dieppe Le Tréport.

Les études géotechniques réalisées à cette occasion permettront à EMDT d'améliorer sa connaissance du sous-sol marin sur lequel les éoliennes seront implantées. Les résultats obtenus permettront notamment de dimensionner les fondations des éoliennes, ainsi que d'affiner le parcours des câbles inter-éoliennes.



Crédits : Fugro

La campagne prévoit une série de 63 forages (pouvant aller jusqu'à environ 70 mètres de profondeur) sur l'emplacement prévu de chacune des 62 éoliennes et du poste électrique en mer. 15 autres

prélèvements seront également réalisés jusqu'à 5 mètres de profondeur sur le futur emplacement des câbles reliant les éoliennes. La technique utilisée, le carottage, permet de récupérer des échantillons (carottes) en continu. Ces carottes sont analysées sur les navires mobilisés sur la zone puis de manière plus approfondie en laboratoire, à terre.

La zone du projet accessible aux usagers pendant toute la durée de la campagne

Pendant toute la durée des études, la zone du projet reste accessible aux usagers de la mer. Une zone d'exclusion de 500 mètres autour des navires d'études géotechniques a été mise en place par les autorités maritimes afin de maintenir des conditions de sécurité maritime satisfaisantes pour tous les usagers. La surface d'exclusion correspondante pour les navires de pêche professionnelle et de plaisance représente moins de 0,7% de la zone du projet, qui reste donc accessible pendant tout l'été et jusqu'à la mi-octobre.

Un affichage a été déployé dans les capitaineries et l'information quant à la localisation des navires d'études est partagée avec les professionnels de la pêche 72 heures en amont. Des messages radios VHF sont également diffusés pour indiquer la position en mer des navires et rappeler les règles de sécurité maritime qui s'appliquent.

Préalablement à ces études géotechniques, une campagne géophysique a été menée en juin 2018 en coopération avec le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) afin d'étudier la présence d'objets sous-marins présentant un intérêt archéologique potentiel sur la zone du projet. Cette campagne géophysique a aussi permis de détecter la présence éventuelle d'engins explosifs dans le secteur en amont du lancement de la campagne géotechnique qui a débuté le 2 juillet 2018.

La cartographie de ces objets permet de les éviter lors des études géotechniques en cours puis lors de la phase de construction du parc éolien en mer.

Contact presse

Eric Bonté

+33 (0)6 27 01 32 64

contact@ebconseil.org